



Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le 
ID : 045-200005932-20180925-2018_6_106-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 Septembre 2018

2018-6-106

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 25 septembre 2018
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 19 septembre 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : Gilles BILLIOT, Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : Mme Marie-Annick VATZ, Eric LEMBO,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Véronique DALLEAU à Stéphane CHOUIN, Bertrand DAUDIN à Marie-Annick VATZ, Stéphanie HARS à Dominique THENAULT, Mme Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY, Vincent CALVO à Constance de Pélichy.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : **Modification en cours d'exécution n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du CUBE.**

Vu la délibération n°84/16 du 6 décembre 2016 attribuant et autorisant Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre précité,

Vu la délibération n°2017-04-87 du 27 juin 2017 autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre précité,

Le marché a été attribué à la société COSTE ARCHITECTURE pour un montant de 90 982,36 € H.T soit 109 178,83 € T.T.C

Le montant du marché, après l'avenant n°1 est porté à 110 960,82 € H.T. soit 133 152,98 € T.T.C.

Suite au passage de la commission de sécurité, une mission supplémentaire de coordination des systèmes de sécurité incendie est obligatoire pour un montant de 2 400,00 € H.T. soit 2 880,00 € T.T.C.

La modification en cours d'exécution n°2 représente 2,64 % du montant initial du marché.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 03/10/2018

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Le nouveau montant du marché s'élève à 113 360,82 € H.T. soit 136 032,98 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°2 précitée et tous les actes s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le 
ID : 045-200005932-20180925-2018_6_106-DE

Le Président,
Jean-Paul ROCHE